

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Neuvième session
Genève, 7 – 11 mai 2012

RAPPORT SUR UNE ÉVALUATION INDÉPENDANTE DU PROJET RELATIF À L'ACCÈS ET À L'APPUI AUX BASES DE DONNÉES SPÉCIALISÉES– RÉSUMÉ

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document contient un résumé du rapport sur une évaluation indépendante extérieure du projet du Plan d'action pour le développement relatif à l'accès et à l'appui aux bases de données spécialisées – entrepris par la Division de l'audit et de la supervision internes.

2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations continues dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

INSTANTANÉ DE L'ÉVALUATION AVEC SES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. ANTÉCÉDENTS

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a dirigé un projet visant à établir des centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC) durant une période de 36 mois, d'avril 2009 à avril 2012, sous l'égide du Plan d'action pour le développement, en vue d'aider à réduire l'écart des connaissances entre pays développés et pays en développement en favorisant l'accès des innovateurs des pays en développement à des prestations locales de services d'information technologique et de qualité et d'autres services connexes. Une évaluation indépendante a été entreprise afin d'évaluer la conception et la gestion du projet, son efficacité, voire sa viabilité. Ladite évaluation porte sur la période comprise entre avril 2009 et décembre 2011.

2. CONCLUSIONS

Il ressort des résultats de l'évaluation les conclusions suivantes :

Conclusion n° 1 sur la conception et la mise en œuvre du projet :

Les responsables du projet ont administré efficacement le projet pour atteindre les résultats escomptés, dans certains cas au-delà des attentes. Ils ont recouru aux cadres conceptuels et aux instruments de gestion internes. Il y a lieu d'apporter des améliorations pour accroître l'utilité du cadre conceptuel et des instruments relatifs au projet aux fins d'administration en temps réel et de prise de décisions. Les instruments d'auto-évaluation existants n'offrent qu'une appréciation limitée de l'efficacité sans aborder des questions de rationalité, de pertinence, de viabilité et d'incidence.

Conclusion n° 2 sur l'efficacité du projet :

Il a été constaté que le projet de TISC a contribué d'une manière notable et satisfaisante à atteindre les objectifs convenus avec les pays où il a été mis en œuvre. Les parties prenantes consultées dans cinq pays (Kirghizstan, Maroc, Mozambique, Philippines et République dominicaine) ont reconnu que ce projet était utile et correspondait à leur besoin.

Conclusion n° 3 sur les coûts et résultats du projet :

De nombreuses activités ont été accomplies et des résultats obtenus selon le calendrier et le budget prévus.

Conclusion n° 4 sur la viabilité :

Les résultats durables des activités relatives au projet n'ont pu être évalués avec suffisamment de précision pour permettre de déterminer si les projets sont et demeureront viables à long terme.

3. RECOMMANDATIONS

Au CDIP : recommandation n° 1 (à partir des conclusions n°s 2 et 3)

Il existe un besoin reconnu, une demande élevée et des données d'expérience dans l'ensemble constructives, tels qu'exprimés par une majorité de parties prenantes consultées, qui justifient la poursuite du projet. Il est par conséquent recommandé d'en approuver la phase II.

Aux hauts fonctionnaires de l'OMPI : recommandation n° 2 (à partir de la conclusion n° 4)

En matière de coordination extérieure, l'OMPI souhaitera peut-être recourir davantage à l'analyse et aux données d'expérience communes, ainsi qu'aux instruments utilisés par les équipes de pays de l'ONU, tels que les bilans communs de pays (CCA) et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF).

Au secteur de l'infrastructure mondiale de l'OMPI : recommandation n° 3 (à partir de la conclusion n° 2)

En matière de coordination interne, le Secteur de l'infrastructure mondiale de l'OMPI pourrait définir plus précisément, avec d'autres secteurs, ses rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du projet de TISC.

Aux chefs de projet et à la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement : recommandation n° 4 (à partir des conclusions n°s 1 et 4)

En se fondant sur le descriptif de projet élaboré sur la base d'un modèle et d'une orientation type en matière de mise en œuvre de tous les projets du Plan d'action pour le développement, il est recommandé aux responsables du projet et à la division de prendre les mesures suivantes au titre de la planification et la mise en œuvre de la phase II :

- a) s'assurer que les modèles de suivi et d'auto-évaluation sont efficaces à des fins de gestion et de prise de décisions;
- b) appliquer des indicateurs d'exécution et de résultats précis, mesurables, réalistes, pertinents et assortis de délais pour mesurer les effets du projet, notamment à l'échelon des bénéficiaires;
- c) élaborer et appliquer un cadre de gestion du projet global (par exemple en utilisant la méthode du cadre logique) pour lier les résultats, activités et ressources du projet et également inclure les risques et hypothèses; et
- d) organiser et mettre en place un suivi et des (auto)-évaluations en vue de déterminer l'incidence et la viabilité à long terme dans les pays.

Les travaux consacrés au suivi et à l'évaluation systématiques peuvent absorber de 1 à 2% du budget global du projet, s'ils sont effectués conformément aux normes.

TABLE DES MATIÈRES

1. ANTÉCÉDENTS	5
2. PRINCIPAUX RÉSULTATS	5
2.1 CONCEPTION ET GESTION DU PROJET	5
2.2 EFFICACITÉ DU PROJET	8
2.3 COÛTS ET RÉSULTATS DU PROJET	13
2.4 VIABILITÉ DU PROJET	14
3. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	14
3.1 CONCLUSIONS	14
3.2 RECOMMANDATIONS	15

Acronymes

ARDI	Programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation
ASPI	Programme d'accès aux informations spécialisées en matière de brevets
CDIP	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
PMA	Pays les moins avancés
SLA	Accord sur le niveau de services (aux fins d'application nationale du projet de TISC conclu par l'OMPI et l'État membre respectif)
TISC	Centre de technologie et d'appui à l'innovation
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

RAPPORT SUR UNE ÉVALUATION INDÉPENDANTE DES CENTRES DE TECHNOLOGIE ET D'APPUI À L'INNOVATION (TISC)

Le présent rapport d'évaluation contient les principaux résultats, conclusions et recommandations fondés sur les éléments de données réunis durant l'évaluation.

1. RAPPEL

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), principalement par l'intermédiaire de son Service mondial d'information (auparavant Service mondial d'information en matière de propriété intellectuelle) et en coopération avec le Secteur du développement (auparavant Secteur de l'assistance technique et du renforcement des capacités), a mis en œuvre un projet visant à établir des centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC) durant une période de 36 mois d'avril 2009 à avril 2012, sous l'égide du Programme d'action pour le développement en vue d'aider à réduire l'écart des connaissances entre pays développés et pays en développement. Cette évaluation indépendante a été entreprise pour examiner la conception et l'application du projet, son efficacité, sa rentabilité et sa viabilité. Des consultations et une collecte de données externe à l'OMPI ont été réalisées dans cinq pays cibles (Kirghizstan, Maroc, Mozambique, Philippines et République dominicaine); les offices nationaux de propriété intellectuelle et les bureaux des Coordonnateurs résidents des Nations Unies ont été les principales parties prenantes consultées dans ces pays. Les conclusions et recommandations de l'évaluation sont indiquées ci-après. L'évaluation porte sur la période comprise entre avril 2009 et décembre 2011.

2. PRINCIPAUX RÉSULTATS

L'évaluation des TISC a fait apparaître 13 résultats brièvement examinés ci-dessous par critère d'évaluation retenu :

2.1 CONCEPTION ET GESTION DU PROJET

Eu égard à la conception et la gestion du projet, l'évaluation devait chercher à répondre aux questions suivantes :

- a) pertinence du descriptif de projet initial pour orienter la mise en œuvre du projet et l'évaluation des résultats obtenus;
- b) utilité des instruments de suivi, d'auto-évaluation et d'établissement de rapports pour fournir aux responsables du projet et aux principales parties prenantes des informations appropriées aux fins de prise de décisions;
- c) contribution des diverses entités de l'OMPI pour assurer l'efficacité de l'exécution du projet;
- d) mesure dans laquelle les risques définis dans le descriptif de projet initial ont été matérialisés ou atténués;
- e) capacité du projet à faire face aux nouvelles tendances, technologies et autres influences externes.

Pertinence du descriptif de projet pour orienter la mise en œuvre du projet et l'évaluation des résultats obtenus :

Afin d'entreprendre une évaluation de la pertinence du descriptif de projet initial pour orienter la mise en œuvre du projet et l'évaluation des résultats obtenus, la Section d'évaluation de la Division de l'audit et de la supervision internes et de la supervision internes a fondé son analyse

sur le descriptif de projet relatif à la recommandation n° 8 du Plan d'action pour le développement au titre de l'annexe III du document CDIP/3/INF/2. Le descriptif de projet a donné aux chefs de projet des orientations sur les résultats attendus et les exigences en matière d'établissement de rapports durant la période de mise en œuvre

Quant aux données disponibles, il a été constaté que le descriptif de projet a servi à orienter la mise en œuvre et l'établissement de rapports. Les rapports sur l'état d'avancement (documents CDIP/6/2 et CDIP/8/2) ont fourni des éléments de données à cet effet; le projet a déployé ses principales activités d'une manière échelonnée fondée sur les stratégies convenues et définies en tant qu'élément du descriptif de projet, comme suit :

- a) une étude (document CDIP/3/INF/2/STUDY/III/INF/1) a été établie et présentée au CDIP en novembre 2010. Le document portait notamment sur les éléments suivants : analyse des besoins¹; examen des bases de données consacrées aux brevets; examen des bases de données consacrées à la littérature non-brevet; analyse de la valeur ajoutée des bases de données commerciales par rapport aux bases de données gratuites; autres questions et recommandations possibles;
- b) un programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI), a été établi en tant que nouveau service Internet de l'OMPI, pour faciliter l'accès aux revues scientifiques et techniques;
- c) un programme d'accès à une information spécialisée en matière de brevets (ASPI) a été établi pour donner suite aux recommandations de l'étude et fournir un accès aux bases de données et services spécialisés;
- d) des accords sur le niveau de services (SLA) ont été conclus avec 29 organismes gouvernementaux habilités (fréquemment, mais non exclusivement, les offices nationaux de propriété intellectuelle) au nom de l'État Membre respectif en vue d'établir des centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC); et
- e) une série initiale de 20 et une seconde série de six séminaires nationaux de formation ont été organisées en étroite coopération avec des centres de liaison ad hoc et tout TISC récemment établi.

L'évaluation a également permis d'examiner la pertinence du descriptif de projet et de constater que ce descriptif a servi d'orientation générique. Fondé sur ledit descriptif de projet, un cadre de gestion du projet plus détaillé, tel qu'une méthode de cadre conceptuel logique, pourrait contribuer à lier les résultats, les activités et les ressources du projet.

Résultat n° 1 :

Le descriptif de projet, qui a servi à orienter la mise en œuvre du projet, l'évaluation et l'obtention de résultats, a révélé son utilité. Le recours à des instruments de gestion globale du projet utilisés à des fins d'exécution et d'établissement de rapports constituerait une valeur ajoutée.

Utilité des instruments de suivi, d'auto-évaluation et d'établissement de rapports pour offrir aux responsables du projet et aux parties prenantes des informations appropriées aux fins de prise de décisions.

¹ Comme il est indiqué dans le document CDIP/3/INF/2/Study/III/INF/1, page 45 de la version anglaise : *“les besoins des pays sont évalués sur la base des statistiques représentant l'activité nationale liée aux brevets (tendance en matière de protection par brevet) ...”, “en particulier celles qui indiquent les domaines de technologie où les pays en développement ont le plus d'activités liées aux brevets, ainsi que le questionnaire accompagnant la circulaire C.N 3024 envoyée aux offices de propriété intellectuelle des États membres aux fins d'auto-évaluation de leurs besoins”.*

Le descriptif de projet a servi à formuler les objectifs, les résultats et les indicateurs relatifs au projet. En général, le descriptif a prescrit au chef de projet d'établir un rapport à mi-parcours qui indique si le projet est en voie d'atteindre ses objectifs fixés. Les rapports d'auto-évaluation visant à confirmer si les objectifs ont été atteints, ainsi qu'à suggérer de futures mesures pour assurer la viabilité du projet, ont été rédigés : trois rapports de suivi ont été soumis au CDIP (documents CDIP/4/2, CDIP/6/2 et CDIP/8/2).

Afin de réunir d'autres éléments de données sur les progrès accomplis par rapport aux indicateurs convenus, les responsables du projet ont également conçu et diffusé une enquête qui visait à fournir des données relatives à la réalisation des objectifs. Cette enquête a été complétée des informations découlant de statistiques établies par le service de recherche PATENTSCOPE quant à la fréquence d'utilisation des bases de données et des rapports de mission. Il importe de relever que si le suivi des résultats représentait un exercice simple, il a fallu davantage de temps pour en réunir les données.

Cette évaluation, qui a consisté à examiner les modèles existants du Plan d'action pour le développement en matière de suivi et d'auto-évaluation, a permis de constater que les responsables du projet utilisent les modèles de suivi et d'auto-évaluation fournis, lesquels toutefois présentent certaines limitations en particulier concernant l'auto-évaluation. Le modèle actuel d'auto-évaluation exige uniquement des données sur les résultats obtenus et ne réserve aucune place aux projets d'auto-évaluation selon les critères internationaux d'évaluation².

Résultat n° 2 :

Les instruments de suivi, d'auto-évaluation et d'établissement de rapports relatifs au projet ont dans une certaine mesure permis de fournir aux responsables du projet et aux principales parties prenantes les renseignements requis aux fins de prise de décisions. Toutefois, des limitations ont été décelées, en particulier dans le modèle appliqué aux auto-évaluations qui ne prévoit pas d'auto-évaluation du projet selon les critères internationaux d'évaluation.

Contribution d'autres secteurs et entités de l'OMPI à la réussite des TISC :

Comme indiqué dans le descriptif de projet, le Secteur du développement (auparavant Secteur de l'assistance technique et du renforcement des capacités) a été régulièrement et systématiquement tenu informé de l'évolution du projet et a participé à sa mise en œuvre.

Comme les responsables du projet l'ont précisé, l'Académie de l'OMPI et le Secteur de la technologie et l'innovation ont contribué à certaines activités de formation, alors que la Section de sensibilisation du public a soutenu la diffusion de publications. Un examen des descriptifs de projet n'indique pas les rôles et responsabilités particuliers que les autres secteurs assument dans la mise en place des TISC.

² Critères d'évaluation de la Direction de la coopération pour le développement (DCD-DAC) : efficacité, rentabilité, incidence, pertinence et viabilité.

Résultat n° 3 :

Certains programmes de l'OMPI ont été associés à la mise en œuvre du projet. Le descriptif de projet n'a pas formellement défini le rôle que d'autres programmes au sein de l'Organisation devraient jouer pour contribuer à mettre efficacement en œuvre le projet.

Gestion des risques :

Afin de mesurer le degré de gestion des risques, l'évaluation s'est fondée sur les risques définis dans le descriptif de projet³, ainsi que sur les rapports sur l'état d'avancement (documents CDIP/6/2 et CDIP/8/2). Dans l'ensemble, les responsables du projet semblent avoir tenu compte des risques énoncés dans le descriptif de projet. Pour aborder les risques inhérents à une capacité insuffisante du personnel des TISC à fournir tous les services et à ceux encourus par le personnel formé dans des activités du projet de ne pas être affecté aux postes des TISC (remaniements internes, rotation du personnel), un programme de formation structuré, comprenant des cours d'enseignement à distance, a été établi à l'intention de l'ensemble des effectifs des centres. Le cas échéant, une formation relative aux bases de données spécialisées a été assurée en coopération avec les fournisseurs de ces bases de données.

Résultat n° 4 :

Les rapports sur le suivi du projet attestent que le projet a permis, grâce à des stratégies d'atténuation, à gérer les risques décelés.

Capacité du projet à faire face aux nouvelles tendances, technologies et autres influences externes :

En raison des limitations de temps durant l'évaluation, la tâche ci-dessus n'a pas pu être accomplie et les données disponibles sur les questions précitées n'ont pas suffi à tirer des conclusions sur la faculté d'adaptation aux nouvelles tendances, technologies et autres influences externes. En outre, la situation des TISC nécessiterait un suivi durant une plus grande période pour déterminer de manière décisive leur aptitude à s'adapter à ces tendances, technologies et influences.

2.2 EFFICACITÉ DU PROJET

Effacité du projet pour atteindre ses principaux objectifs :

Diverses activités ont été menées en vue d'accroître la capacité des pays participants : 46 missions d'évaluation ont été réalisées et étayées. Elles ont été associées à des activités de formation et de sensibilisation; des accords sur le niveau de services ont été conclus avec 29 États membres représentés par des organismes gouvernementaux habilités (fréquemment, mais non exclusivement, par les offices nationaux de propriété intellectuelle) et des TISC ont été mis en place auprès de quelque 120 institutions hôtes dans 20 pays à la fin de 2011 (soit 32 mois après le début du projet); une série initiale de 20 et une seconde série de six séminaires nationaux de formation ont été organisées.

³ Descriptif de projet relatif à la recommandation n° 8 du Plan d'action pour le développement au titre de l'annexe II du document CDIP/3/INF/2.

Quelque 1500 participants ont bénéficié de la formation des TISC. Afin d'apprécier l'efficacité de la formation offerte, les responsables du projet ont évalué sa qualité et la satisfaction des participants dans des questionnaires envoyés durant le déroulement du projet. D'une manière générale, les participants se sont déclarés très satisfaits de la formation reçue. Il faudra recueillir davantage de données et les analyser pour mesurer l'effet à long terme du projet.

L'ouverture officielle des services des TISC dans au moins 24 pays et institutions intéressés remplissant les conditions minimales énoncées dans le SLA – 36 mois après le début du projet (voir le document CDIP/3/INF/2) a été l'objectif initial.

Les données analysées indiquent dans l'ensemble les progrès accomplis en matière d'objectifs et de résultats par rapport à des indicateurs précis établis dans le descriptif de projet, tels que résumés dans le tableau ci-après :

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>
1. Accessibilité accrue du savoir technologique pour les pays en développement	Enquêtes régulières des offices de propriété intellectuelle et des TISC montrant quelles bases de données sont utilisées et la fréquence de leur utilisation; et augmentation à l'échelon national du nombre de visites ou consultations du site Web (par comparaison avec les statistiques antérieures à la mise en œuvre).	Une enquête a été adressée en ligne à tous les centres de technologie et d'appui à l'innovation établis dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif aux accès et appui à des bases de données spécialisées. Coordonnée par les centres de liaison des réseaux nationaux de TISC dans tous les pays participants, elle était ouverte de mi-novembre à fin décembre 2011. Elle a porté sur des activités menées au titre dudit projet du Plan d'action pour le développement entre 2010 et 2011. Durant la période de l'enquête, 102 questionnaires remplis ont été reçus de 20 pays et ont servi à compiler le présent rapport.
2. Capacité accrue des offices et des TISC à effectuer des recherches efficaces en matière de brevets	Enquêtes régulières pour suivre l'utilisation par les examinateurs des offices ou le personnel des TISC des bases de données utilisées et leur fréquence d'utilisation;	Les résultats de l'enquête ⁴ ont dans l'ensemble fait ressortir une tendance positive vers la réalisation des objectifs. Pour plus d'information, on peut trouver l'enquête en cliquant sur le lien suivant : www.wipo.int/tisc/resources Des statistiques ont été rassemblées sur le nombre de visites des sites Web des TISC, des programmes ARDI et ASPI et du service de recherche PATENTSCOPE.
3. Capacité accrue des offices et des TISC à diffuser le savoir technologique	Utilisation plus large de différentes bases de données par les offices et les TISC, surveillée par des enquêtes régulières distribuées aux TISC et aux utilisateurs concernant certaines bases de données et leur fréquence d'utilisation;	Globalement, le nombre d'affichages uniques de pages Internet a notablement augmenté sur les sites Web des TISC (~290%) et du programme ARDI (~25%), ainsi que celui des affichages uniques de pages et des visites de recherche sur le site Web de PATENTSCOPE entre 2010 et 2011. En décembre 2011, 101 institutions (47 actives) étaient enregistrées au programme ARDI.

⁴ Plus de 90% des institutions interrogées avaient suivi au minimum un cours de formation en matière de droits de propriété intellectuelle *lato sensu* et d'information en matière de brevets et plus de 90% de ces institutions ont indiqué que leurs capacités dans le domaine des droits de propriété intellectuelle et de recherche de brevets se sont améliorées (plus de 65% et 50% précisant que leurs capacités dans ces domaines se sont fortement accrues).

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>
	augmentation du nombre de visites ou consultations du site Web des offices et des TISC; et augmentation du nombre de visites du site Web du programme ARDI.	En décembre 2012, 15 institutions (10 actives) étaient enregistrées au programme ASPI. Selon les indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle de 2011, le nombre de dépôts de demandes de brevet auprès des offices de propriété intellectuelle dans trois États membres, où une première formation sur place avait eu lieu avant juillet 2010, à savoir Équateur, Madagascar et Maroc, a augmenté d'environ 3%, 2% et 4%, respectivement, entre 2009 et 2010.
4. Sensibilisation accrue aux droits de propriété intellectuelle	Augmentation du nombre de consultations ou visites du site Web pour les offices ou les TISC; et augmentation du nombre de demandes de titre de propriété intellectuelle déposées.	

Résultat n° 5 :

D'après les éléments de données fournis par le projet dans différents rapports de suivi et conclusions d'enquêtes, des progrès vers l'obtention de résultats ont été accomplis. Les informations utilisées pour mesurer l'efficacité du projet portent essentiellement sur les effets à court terme, compte tenu du fait que les progrès devront être suivis sur une période plus étendue pour déterminer dans quelle mesure les effets escomptés à long terme ont été obtenus.

Recours à l'analyse des besoins pour choisir les pays bénéficiaires et établir les TISC :

En vue de mesurer l'utilisation de l'analyse des besoins, l'évaluation s'appuie sur les documents officiels existants dont l'étude sur la recommandation n° 8 (document CDIP/3/INF/2/Study/III/INF/1).

Comme il est indiqué dans les documents susmentionnés, l'OMPI a envoyé aux offices de propriété intellectuelle de ses États membres, en août 2009, la circulaire C.N 3024, qui comprenait un questionnaire sur l'analyse des besoins. Les résultats du questionnaire, émanant de 72 offices de propriété intellectuelle, ont permis de dresser un tableau de l'activité actuelle en matière de brevets et des besoins des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) afin d'améliorer leur niveau d'innovation et de développement.

Les responsables du projet ont précisé que les analyses ont servi de base à la conception des activités du projet aux fins d'établissement de TISC. Il ne ressort pas des réactions des fonctionnaires responsables dans l'échantillon de cinq pays pressentis qu'une grande importance ait toujours été accordée à ces analyses.

Les 46 missions d'évaluation dans les pays ont visé à déterminer les parties prenantes concernées, les priorités des institutions, les besoins en formation et en ressources, ainsi qu'à examiner les questions organiques et la répartition des rôles liés à l'établissement et au développement des TISC. Ces besoins n'étant pas statiques et les pays ayant différents besoins tributaires de divers facteurs, il serait judicieux de réexaminer ces évaluations et d'en apprécier la pertinence en fonction des données d'expérience.

La demande des États membres a entièrement déterminé la participation au projet, compte tenu de la disponibilité des ressources humaines et financières à fournir pendant la période de mise en œuvre du projet. Les conditions de participation aux programmes ARDI et ASPI étaient fondées sur les critères d'admissibilité en vigueur appliqués par le partenariat Research4Life⁵ qui ont fourni les fondements sur la base desquels les deux programmes ont pu être lancés.

Résultat n° 6 :

Les responsables du projet ont fondé la conception des activités du projet sur les résultats des missions d'évaluation ainsi que sur l'analyse initiale (plus générale) des besoins.

Efficacité de la formation offerte par des TISC :

Afin de mesurer l'efficacité de la formation offerte, les responsables du projet ont évalué sa qualité et la satisfaction des participants dans des questionnaires envoyés durant le déroulement du projet. Il sera nécessaire de réunir des données supplémentaires et de les analyser pour mesurer les effets à long terme du projet.

Le personnel bénéficiaire a reçu la formation requise lors de séminaires organisés sur place et par le cours d'enseignement à distance; l'efficacité de cette formation est attestée lors d'examens effectués à la sortie et non par un contrôle, opéré sur une longue période, du changement de comportement effectif tant des personnes que des organisations auxquelles elles appartiennent.

Résultat n° 7

Les effets à court terme de la formation ont été mesurés dans des enquêtes auprès des participants. Toutefois, les données relatives aux résultats et à l'incidence, requises pour évaluer les effets durables du projet, n'ont pas été recueillies au moment de l'évaluation.

Efficacité des services techniques et d'appui à l'innovation (ARDI, ASPI)

Les parties prenantes consultées ont estimé que la formation offerte par l'OMPI dans le cadre du projet était pertinente et nécessaire pour accroître la capacité des offices de propriété intellectuelle et des TISC à effectuer des recherches de brevets et diffuser le savoir technologique.

Toutefois, il s'impose de recueillir davantage de données sur le suivi en matière de résultats et d'incidences en vue d'évaluer les effets durables de l'appui technique et à l'innovation, ainsi que des services, fournis par le projet.

⁵ Research4Life offre aux pays en développement un accès gratuit ou à coût réduit au contenu en ligne examiné par des pairs universitaires et spécialisés : <http://www.research4life.org/>

Résultat n° 8 :

Les parties prenantes se sont félicitées de l'efficacité de l'appui fourni par le projet concernant l'établissement des TISC (notamment par les programmes ARDI et ASPI⁶) qui s'est révélé être un atout essentiel du projet, contribuant à une accessibilité accrue du savoir technologique pour les pays en développement, y compris les PMA.

Utilité des manifestations de sensibilisation

Tout a été fait pour sensibiliser le public dans tous les pays où le projet de TISC assurait une formation. Il ressort des informations émanant des rapports sur l'état d'avancement du projet qu'il existe une demande accrue en matière de services des TISC; cette augmentation peut être en partie attribuée aux activités de sensibilisation. Ce résultat est entériné par l'enquête⁷ menée dans le cadre du projet même, qui atteste une augmentation du nombre quotidien de demandes de services des TISC reçus par des institutions qui ont adhéré à ce programme⁸. Parallèlement, le projet a fait l'objet de commentaires favorables émanant de 13 États membres au sein du Comité du développement et de la propriété intellectuelle, comme indiqué dans les documents CDIP/6/13 et CDIP/8/9. Ces commentaires sont étayés par l'enquête adressée à 33 pays au titre de l'évaluation : dans deux d'entre eux, les activités du projet en matière de sensibilisation ont été notées très favorablement.

À l'échelon de l'Organisation, l'évaluation a fait ressortir que deux bureaux de Coordonnateurs résidents des Nations Unies sur les cinq consultés souhaiteraient que l'OMPI joue un rôle plus effectif dans les pays et l'ont encouragée à participer, en qualité d'institution spécialisée non résidente, à l'élaboration des bilans communs de pays (CCA) et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF).

Résultat n° 9 :

Les informations relatives au projet disponibles et les résultats de l'évaluation ont indiqué l'utilité des vastes manifestations de sensibilisation organisées dans le cadre du projet et destinées à un large éventail de parties prenantes (notamment offices de propriété intellectuelle, inventeurs, chercheurs, PME, secteur industriel, fonctionnaires).

⁶ Le programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI) de l'OMPI a été lancé en juillet 2009 en vue de permettre aux PMA (gratuitement) et à certains pays en développement (à un prix très modique) d'accéder aux revues scientifiques et techniques en accord avec les éditeurs.

Le programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) de l'OMPI a été lancé en septembre 2010 en vue de permettre aux PMA (gratuitement) et à certains pays en développement (à un prix sensiblement réduit) d'accéder aux bases de données commerciales sur les brevets (sur le modèle du programme ARDI).

⁷ Questionnaire d'évaluation des progrès et des besoins des centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC), décembre 2011 – Rapport de synthèse sur l'enquête : www.wipo.int/tisc/resources

⁸ Résultats de l'enquête : avant d'adhérer au projet, 87 institutions recevaient jusqu'à cinq demandes par jour, sept institutions de six à 10 demandes par jour et quatre institutions plus de 10 demandes par jour. Après avoir adhéré au projet, 63 institutions recevaient jusqu'à cinq demandes par jour, 16 institutions de six à 10 demandes par jour et neuf institutions plus de 10 demandes par jour.

Recours aux services des TISC et mesure dans laquelle ces services pourvoient aux besoins des parties prenantes.

D'après une enquête entreprise par les responsables du projet, dont les résultats étaient disponibles en décembre 2011, chercheurs, inventeurs, PME, secteur industriel, fonctionnaires, spécialistes de la propriété intellectuelle et autres constituaient l'essentiel des utilisateurs de services des TISC. Les résultats présentés ici ont été fondés sur les conclusions d'une enquête menée au titre de l'évaluation, qui a indiqué que les services ont été favorablement accueillis⁹.

Résultat n° 10 :

L'utilisation des services de TISC (y compris l'accès aux bases de données spécialisées) a été favorablement accueillie dans les pays où des TISC ont été établis. Les consultations dans les pays de l'échantillon confirment cette conclusion.

Efficacité des réseaux nationaux de TISC :

Un suivi méthodique et systématique de la formation a été assuré au moyen de questionnaires de fin de session et d'enquêtes consécutives destinées à évaluer l'efficacité. Il conviendrait de mettre en place des évaluations de résultats pour mieux analyser leurs effets.

Cette conclusion se fonde sur l'observation antérieure que les 46 évaluations de besoins devraient être réexaminées ou mises à jour pour savoir si les besoins évoluent et de quelle manière et dans quelle mesure l'OMPI pourrait faire face à cette tendance, en particulier en renforçant la capacité nationale à administrer les questions de propriété intellectuelle.

Résultat n° 11 :

Il ressort largement de l'enquête menée au titre de l'évaluation et d'éléments de données antérieurs qu'un nombre considérable de cours de formation et d'activités de sensibilisation ont eu lieu sur les questions de propriété intellectuelle et qu'ils ont été favorablement accueillis par de nombreux participants.

2.3 COÛTS ET RÉSULTATS DU PROJET

Un budget total de 1874 millions de francs suisses, y compris dépenses de personnel et dépenses autres que les dépenses de personnel, a été alloué au projet du Plan d'action pour le développement relatif aux bases de données spécialisées – accès et appui – (voir l'annexe III du document CDIP/3/INF/2). Près de 95% de ce montant ont été dépensés.

⁹ Q : Le projet vous a-t-il aidé à accroître le savoir technologique disponible dans votre institution?
R : Oui 22 (58% / 88%); Non 2 (5% / 8%); Sans réponse 14 (37% / -)
Q : Le projet vous a-t-il aidé à augmenter la capacité de votre institution à effectuer des recherches de brevets plus efficaces?
R : Oui 13 (34% / 87%); Non 25 (26% / 13%); Sans réponse : 23 (60% / -)
Q : Le projet vous a-t-il aidé à faire davantage prendre conscience de l'intérêt de l'information en matière de brevets dans votre institution?
R : Oui 13 (34% / 93%); Non 1 (3% / 7%); Sans réponse : 24 (63% / -)
Note : Les pourcentages sont calculés d'après le nombre total de personnes interrogées incluant (premier chiffre) et excluant (second chiffre) les personnes qui n'ont pas répondu à la question posée (à savoir "sans réponse").

L'ouverture officielle des services des TISC dans au moins 24 pays et institutions intéressés remplissant les conditions minimales énoncées dans le SLA – 36 mois après le début du projet (voir le document CDIP/3/INF/2) a été l'objectif initial.

Résultat n° 12 :

Le projet a largement répondu aux attentes quant au nombre de réseaux nationaux de TISC établis en décembre 2011 (20 sur les 24 prévus dans le descriptif de projet), nonobstant les accords sur le niveau de services conclus avec un plus grand nombre d'États membres (29). Néanmoins, de nombreux résultats ont été obtenus dans les limites du calendrier et du budget prévus (voir également la section sur l'efficacité du projet).

2.4 VIABILITÉ DU PROJET

La viabilité du projet s'entend de la capacité des effets que le projet a permis de produire ou de renforcer à se maintenir et à évoluer, quand l'aide opérationnelle de l'OMPI aura cessé. L'évaluation a été demandée pour analyser selon quelle probabilité les TISC continueront de fonctionner après l'achèvement du projet, ainsi que l'engagement et la participation des principales parties prenantes nationales (telles qu'offices nationaux de propriété intellectuelle, universités ou chambres de commerce) et le transfert de responsabilités et de savoir du projet aux parties prenantes.

Résultat n° 13 :

Pour rester durable et dynamique, la capacité que le projet de TISC tente à promouvoir devrait être intégrée dans les politiques et stratégies nationales favorables aux progrès scientifiques et techniques et en tenir compte. Les groupes nationaux de parties prenantes en matière de propriété intellectuelle susmentionnés devraient se préparer à prendre la relève au moment où les projets seront réduits. L'évaluation n'a pas permis d'analyser cet élément avec suffisamment de fiabilité.

3. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

3.1 CONCLUSIONS

Conclusion n° 1 : il ressort des résultats n^{os} 1 à 4 sur la conception et l'application du projet que les responsables du projet se sont employés assidûment à l'administrer efficacement en vue d'obtenir les résultats convenus, dans certains cas au-delà des attentes. Ils ont utilisé les cadres et instruments de gestion internes en vigueur et recueilli des données de suivi pour fournir aux principales parties prenantes des rapports sur l'état d'avancement. Des améliorations demeurent nécessaires pour que les descriptifs, cadres et instruments relatifs au projet soient davantage utilisés, en particulier à des fins de gestion en temps réel et de prise de décisions. Les instruments de suivi et d'établissement de rapports en vigueur, qui semblent avoir été conçus pour évaluer les résultats seuls et non les résultats assortis de l'incidence, demeurent trop élémentaires pour servir d'instruments de gestion efficaces. Les instruments d'auto-évaluation ne permettent qu'une analyse limitée de l'efficacité, laissant de côté les questions de rentabilité, de pertinence, de viabilité et d'incidence.

Conclusion n° 2 : d'après les résultats n^{os} 5 à 11 sur l'efficacité, le projet de TISC a été suffisamment efficace en contribuant d'une manière notable et satisfaisante à la réalisation des objectifs convenus avec les pays où il a été exécuté. Selon les parties prenantes consultées dans cinq pays (Kirghizstan, Maroc, Mozambique, Philippines et République dominicaine), le projet de TISC a été utile et a répondu à leurs besoins.

Conclusion n° 3 : le résultat n° 12 sur les coûts et résultats du projet révèle qu'une quantité importante d'activités a été menée à bien dans le cadre des ressources budgétaires allouées et du calendrier comme en attestent les rapports sur l'état d'avancement et les données relatives au suivi.

Conclusion n° 4 : le résultat n° 13 sur la viabilité indique que les résultats durables des activités d'appui, le renforcement des offices nationaux de propriété intellectuelle, ainsi que les liens avec d'autres parties prenantes externes et des organisations appropriées des Nations Unies n'ont pu être suffisamment bien analysés pour permettre d'évaluer quelle est et quelle sera à long terme la viabilité des projets.

3.2 RECOMMANDATIONS

Au CDIP : recommandation n° 1 (à partir des conclusions n^{os} 2 et 3)

Il existe un besoin reconnu, une demande élevée et des données d'expérience dans l'ensemble constructives, tels qu'exprimés par une majorité de parties prenantes consultées, qui justifient la poursuite du projet. Cette poursuite permettra d'étudier les données d'expérience liées à un lancement prometteur, que la présente évaluation vient étayer et d'en tirer parti. Il est par conséquent recommandé d'en approuver la phase II.

Aux hauts fonctionnaires de l'OMPI : recommandation n° 2 (à partir de la conclusion n° 4)

En matière de coordination extérieure, l'OMPI souhaitera peut-être recourir davantage à l'analyse et aux données d'expérience communes, ainsi qu'aux instruments utilisés par les équipes de pays de l'ONU, tels que les bilans communs de pays (CCA) et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF).

Au secteur de l'infrastructure mondiale de l'OMPI : recommandation n° 3 (à partir de la conclusion n° 2)

En matière de coordination interne, le secteur de l'infrastructure mondiale de l'OMPI pourrait définir plus avant, avec d'autres secteurs, ses rôles et responsabilités dans l'application du projet de TISC.

Aux chefs de projet et à la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement : recommandation n° 4 (à partir des conclusions n^{os} 1 et 4)

En se fondant sur le descriptif de projet élaboré sur la base d'un modèle et d'une orientation type en matière de mise en œuvre de tous les projets du Plan d'action pour le développement, il est recommandé aux responsables du projet et à la division de prendre les mesures suivantes au titre de la planification et la mise en œuvre de la phase II :

- e) s'assurer que les modèles de suivi et d'auto-évaluation sont efficaces à des fins de gestion et de prise de décisions;
- f) appliquer des indicateurs d'exécution et de résultats précis, mesurables, réalistes, pertinents et assortis de délais pour mesurer les effets du projet, notamment à l'échelon des bénéficiaires;
- g) élaborer et appliquer un cadre de gestion du projet global (par exemple en utilisant la méthode du cadre logique) pour lier les résultats, activités et ressources du projet et également inclure les risques et hypothèses et
- h) organiser et mettre en place un suivi et des (auto)-évaluations en vue de déterminer l'incidence et la viabilité à long terme dans les pays.

Les travaux consacrés au suivi et à l'évaluation systématiques peuvent absorber de 1 à 2% du budget global du projet, s'ils sont effectués conformément aux normes.

[Fin de l'Annexe et du document]